

EQPPU

TROISIÈME CONGRÈS STATUTAIRE

DÉCLARATION DE PRINCIPES EN VUE D'UNE ACTION CONCERTÉE ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS

MONTRÉAL, les 3, 4, et 5 mai 1995

DÉCLARATION DE PRINCIPES EN VUE D'UNE ACTION CONCERTÉE

PRÉAMBULE

Dans la foulée des compressions budgétaires récurrentes imposées aux universités, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) estime opportun de définir les grands principes de son action. Ces principes, dont on trouvera l'énoncé dans la déclaration qui suit, ont pour point d'ancrage la mission fondamentale de l'Université et les orientations adoptées lors du Congrès d'octobre 1992. Ils devraient inspirer le travail que notre Fédération entend accomplir au cours des prochains mois et, en particulier, constituer la base des positions présentées par la FQPPU dans le cadre des États généraux de l'Éducation, afin d'amener le gouvernement à reconnaître dans les faits l'importance de l'Université pour l'avenir du Québec et, à revoir de façon responsable, toute la question du financement de cette institution.

Le sous-financement chronique des établissements universitaires met en cause l'accomplissement de leur mission. Des tensions se révèlent dans l'articulation des trois composantes de la tâche professorale, l'enseignement, la recherche ou la création et les services à la collectivité. La qualité de la formation offerte aux étudiantes et aux étudiants est plus valorisée dans le discours que dans les ressources mises à sa disposition; la recherche subventionnée demeure la voie royale de la reconnaissance académique, en particulier parce que la survie financière des établissements en dépend de plus en plus; la composante des services à la collectivité fait pour sa part figure de parent pauvre. Il s'en faut de beaucoup que l'interdépendance nécessaire entre ces trois composantes soit pleinement reconnue et pratiquée dans l'ensemble du monde universitaire.

Si les fonctions d'enseignement et de services à la collectivité sont touchées, la fonction recherche connaît des difficultés spécifiques, liées à son mode de financement et au rapport entretenu avec les bailleurs de fonds, publics ou privés. Cette situation a contribué au cours des ans au développement d'une culture de la recherche très compétitive orientée vers la productivité. Le rapport Arthurs¹ sur l'intégrité intellectuelle et scientifique critique cette culture de

¹ Comité d'enquête indépendant sur l'intégrité intellectuelle et scientifique. *L'intégrité dans la quête du savoir: rapport présenté à l'Université Concordia*, par H.W. Arthurs, R.A. Blais et J. Thomson, 1994.

même que la mentalité d'entrepreneur qu'elle favorise et dont les effets sont préoccupants.

C'est dans un univers de grande compétition que doivent s'insérer les professeures et professeurs qui entrent dans la carrière. Les conditions qui leur sont faites rendent pour la plupart cette insertion très ardue, les jeunes professeures pouvant être particulièrement défavorisées.

Voilà donc, esquissé à larges traits, le contexte dans lequel s'inscrit la présente déclaration de principes. Les syndicats membres de la FQPPU auront un rôle essentiel à jouer dans les mois et les années à venir pour repenser l'Université québécoise, à partir de ses finalités réelles, que notre déclaration de principes vise à rendre explicites.

DÉCLARATION

LA MISSION FONDAMENTALE DE L'UNIVERSITÉ

L'Université a pour mission fondamentale, au sein de chacune des sociétés où elle est implantée, de développer le corps des connaissances humaines, d'assurer la diffusion et la transmission du savoir, de même que la formation des membres de cette société. La construction du savoir, de même que du savoir critique, ne peut s'élaborer par la seule activité de recherche, car elle repose non seulement sur le travail de recherche sur le terrain, dans le laboratoire ou sur des corpus écrits, mais aussi sur l'acte de transmettre le savoir ainsi développé et de le voir s'enrichir par l'interaction avec les étudiants et étudiantes, avec les différents groupes sociaux, de même qu'avec le groupe des pairs, dans le cadre des rencontres et publications scientifiques.

Ces dimensions fondamentales de la mission universitaire se sont incarnées dans des formes différentes, dont les variations reflètent à la fois l'évolution de l'Université dans le temps, son interaction avec la société et son implantation dans presque tous les pays du monde, au sein d'environnements culturels divers.

Il incombe au premier chef aux professeures et professeurs de développer les connaissances, de les diffuser et de les transmettre, de former les étudiantes et étudiants. Il s'agit là de leur rôle essentiel.

La réalisation de cette mission suppose que l'Université soit un lieu de véritable liberté académique, où les activités d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité peuvent se dérouler dans des conditions telles que l'intégrité scientifique et la rigueur intellectuelle y président.

PRINCIPES D'ACTION

Affirmation de l'autonomie de l'Université et de la liberté académique

- L'autonomie et l'indépendance de l'Université sont essentielles à la réalisation de sa mission fondamentale d'enseignement, de recherche, de diffusion du savoir et de service à la collectivité.
- La mission de l'Université ne doit en aucun cas être subordonnée aux divers groupes d'intérêt.
- La liberté académique des professeures et professeurs est essentielle à la réalisation de la mission fondamentale de l'Université. Les exigences éthiques et déontologiques, associées aux responsabilités professorales, devraient être envisagées dans le cadre de son exercice et non pas lui être opposées.
- La collégialité académique, qui se traduit entre autres par l'élection par leurs pairs des responsables académiques et des représentantes et représentants professoraux au sein des diverses instances académiques, est l'une des conditions nécessaires à l'autonomie de l'Université et à l'accomplissement de sa mission.

Nécessité d'une politique de financement adéquat des universités québécoises

- Le sous-financement des universités québécoises, qui est en voie d'atteindre des proportions endémiques, affecte déjà la qualité de l'ensemble des activités permettant la réalisation de la mission fondamentale de l'Université et, en tant que tel, doit être dénoncé.
- Le corps professoral non plus que les étudiants et les étudiantes ne peuvent être tenus responsables de cette dégradation qu'il devient de plus en plus difficile de contourner.
- Le développement de l'Université au Québec exige que le mode de financement des universités soit revu en profondeur, à la lumière de la mission fondamentale de l'Université et de ses objectifs spécifiques dans la société québécoise, le gouvernement du Québec devant faire de l'élaboration concertée d'une nouvelle politique en ce sens l'une de ses priorités.

Affirmation du caractère indissociable de l'enseignement et de la recherche

- La recherche et l'enseignement sont complémentaires et indissociables, le savoir s'élaborant non seulement dans les activités de recherche, mais aussi dans l'activité de transmission du savoir qu'est l'enseignement.
- L'approche productiviste entraîne une volonté de modulation de la tâche professorale visant à spécialiser les professeurs et professeuses dans une seule dimension de cette tâche, dénaturant ainsi le travail universitaire dont la spécificité repose sur l'articulation enseignement-recherche.

Valorisation de la qualité de l'enseignement

- Le maintien de la qualité de l'enseignement revêt en soi un caractère essentiel, à fortiori en période de compressions budgétaires.
- Des conditions matérielles adéquates favorisent le développement de la qualité de l'enseignement.
- Les mesures visant à augmenter la charge de travail des professeurs et professeuses au détriment de la qualité de la formation offerte aux étudiantes et étudiants doivent être combattues.

Nécessité d'une réorientation des politiques de financement de la recherche

- L'évaluation de la recherche à partir de critères essentiellement quantitatifs ou élaborés en dehors de toute concertation avec les professeurs et professeuses, risque de compromettre son développement et sa qualité dans l'institution universitaire.
- La recherche universitaire exige un financement qui permette l'acquisition et le renouvellement des ressources nécessaires et des équipements essentiels.
- Les politiques de financement de la recherche doivent être élaborées de manière à susciter la concertation interuniversitaire et non la concurrence factice à même les fonds publics, et à éviter les modalités de financement susceptibles de faire naître des conflits d'intérêt.

Promotion et défense de la démocratie universitaire

- Les administrations des universités québécoises ne doivent pas prendre prétexte des compressions budgétaires actuelles pour introduire des politiques institutionnelles ne respectant pas la collégialité universitaire. Face à cette tendance, les professeures et professeurs:
- s'opposent aux modifications structurelles introduites unilatéralement ayant pour effet de centraliser le processus décisionnel, de contourner les instances et processus démocratiques existants ou de restreindre les prérogatives des instances académiques;
- rejettent les contrôles bureaucratiques centralisateurs qui réduisent la liberté académique et l'autonomie professionnelle des professeures et professeurs;
- s'inquiètent de l'influence de plus en plus grande des représentants socio-économiques au détriment des prérogatives et des responsabilités des universitaires;
- dénoncent les pratiques ayant pour effet de contourner ou de contrer les conventions collectives en vigueur;
- affirment la nécessité de respecter le processus de négociation collective.
- Les administrations universitaires doivent faire preuve d'une transparence budgétaire complète, de manière à ce que l'ensemble de la communauté universitaire de chaque établissement soit en mesure de se prononcer sur les choix budgétaires et sur les résultats de ces choix.

Poursuite des objectifs d'équité et de responsabilité sociale

- Les compressions budgétaires entraînant une survalorisation des rapports avec l'entreprise privée et une dévalorisation des liens avec les secteurs moins favorisés de la société, liens qui s'incarnent dans la fonction de services à la collectivité, les professeures et professeurs réaffirment le droit de toutes les composantes de la société de tirer profit de l'expertise et de l'expérience universitaires.
- Le désengagement financier de l'État au profit de politiques d'augmentation des frais de scolarité ayant pour effet de restreindre l'accès à l'Université des étudiantes et des étudiants moins nantis, les

professeures et professeurs exigent le maintien du principe de l'accessibilité aux études supérieures.

- L'un des effets de système des compressions budgétaires actuelles étant de mettre en péril l'atteinte des objectifs des programmes d'accès à l'égalité dans les universités, les professeures et professeurs renouvellent leur appui à l'implantation de ces programmes.

APPEL À LA CONCERTATION

Dans le contexte général des bouleversements qui traversent le milieu universitaire, et plus immédiatement dans le cadre des États généraux de l'Éducation, la FQPPU s'engage à défendre la mission de l'Université, en s'appuyant sur les principes énoncés ci-haut.

Elle s'engage de plus à mettre en valeur l'image de l'Université et des universitaires dans l'opinion publique par des actions concertées visant à développer une meilleure compréhension du travail professoral et de la mission de l'Université. Cet effort de concertation interpelle l'ensemble des syndicats et associations présents dans les établissements universitaires, de même que les organisations étudiantes.

Au moment où l'institution universitaire se trouve confrontée à de nombreux et difficiles défis, la concertation et la solidarité s'imposent.
